



## AVIS DE CONCOURS

### 1<sup>ère</sup> Année de la licence professionnelle : Entraînement Sportif

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise, **du 06 au 08 Septembre 2022**, le concours d'accès à la première année de la licence professionnelle filière "Entraînement Sportif", au titre de l'année universitaire **2022/2023**.

**Nombre de places : 40 places**

#### **Conditions de candidature**

- Baccalauréat scientifique (Baccalauréat toutes séries pour les sportifs de haut niveau).
- Année d'obtention du Baccalauréat : **2022, 2021 et 2020**.
- Vécu sportif justifié

#### **Candidature**

La demande de candidature se fait exclusivement à travers le site internet <https://irfc.men.gov.ma>, et se déroule comme suit :

- Saisie du Code Massar du candidat
- Sélection de la filière "Entraînement Sportif"
- Sélection de la spécialité sportive du candidat
- Téléchargement des pièces jointes suivantes (**originaux** scannés):
  - ✓ Formulaire de candidature (joint au présent avis), portant une photo récente du candidat, dûment renseigné et signé
  - ✓ Licence fédérale et pièces justificatives de la performance sportive (**obligatoires**)
  - ✓ Carte nationale d'identité

#### **Modalités d'admission**

- Présélection sur dossier ;
- Epreuves pratiques évaluant les aptitudes physiques et la spécialité sportive (ne passeront à l'épreuve écrite que les candidats ayant satisfait aux épreuves pratiques) ;
- Epreuve écrite en français évaluant la rédaction et les connaissances (une note inférieure à 7/20 est éliminatoire) ;
- Entretien oral devant un jury.

#### **Dates importantes**

- Jeudi 04 Aout 2022 : Ouverture des candidatures
- Vendredi 26 Aout 2022 avant 14h00 : Dernier délai pour la soumission des candidatures
- Vendredi 02 septembre 2022 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours
- Mardi 06 septembre 2022 : Début des épreuves du concours
- Vendredi 09 septembre 2022 : Publication de la liste des candidats définitivement admis

#### **IMPORTANT :**

- Les listes des candidats convoqués à chaque étape du concours seront publiées sur le site web ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve suivante.
- Les candidats convoqués à passer le concours doivent présenter, le jour du concours, un certificat médical récent attestant l'aptitude physique, pour les autoriser à passer les épreuves sportives.
- Les candidats fonctionnaires convoqués à passer le concours doivent présenter, le jour du concours, une autorisation de passer le concours.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)).
- Les candidats définitivement admis au concours devront présenter une copie légalisée de toutes les pièces justificatives de la performance sportive, à défaut de quoi, ils ne seront pas autorisés à s'inscrire.
- Pour les candidats fonctionnaires qui seront admis au concours, la décision de poursuivre les études à plein temps est obligatoire pour l'inscription.
- A l'IRFC, la présence aux cours est obligatoire et le régime d'études n'est pas interne.